

Macot la Plagne

Compte-Rendu Conseil Municipal

14 janvier 2008



Inauguration du logement saisonnier de Plagne Bellecôte le 21 décembre 2007.



Voeux de la municipalité
à Macot le 7 janvier 2008
et à La Plagne le 9 janvier 2008



Inauguration du Point I de Belle
Plagne le 18 janvier 2008



Présents : M. Auguste PICOLLET, Maire,
Mme Sylvie MAITRE, Adjointe,
MM. Roland PERRIERE, René ALLAMAND, Michel BORLET, René BERARD, Adjointes,
MM. Albert PERRIERE, Michel OUGIER SIMONIN, Jean Luc BROCHE, Richard BROCHE, Conseillers Délégués,
Mmes Céline SOCQUET CLERC, Ginette REBUFFET, Conseillères Municipales,
MM. Raoul BUGNY, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Conseillers Municipaux.
Excusés : M. Denis CRETIER, Conseiller Municipal, (pouvoir à Ginette REBUFFET) M. Edmond BLANCHOZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'ajouter à l'ordre du jour une motion de soutien au Tribunal D'instance de Moutiers, menacé de fermeture.
Il précise également que la délibération concernant l'avenant de transfert pour le garage de La Plagne est annulée car la vente du garage de la Plagne à la société SA BROCHE et Fils ne modifie en aucun cas la dénomination sociale et le siège social, seuls les dirigeants changent.

Administration Générale

1. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA Garderie PERISCOLAIRE

Sylvie MAITRE rappelle à l'assemblée que la garderie périscolaire de Macot a été créée pour l'année scolaire 2004/2005. Aujourd'hui le succès est tel que l'effectif fixé à 24 enfants dans le règlement intérieur n'est plus suffisant pour répondre aux demandes des parents.

Sylvie MAITRE propose donc de porter l'effectif maximum à 30 enfants et de modifier le règlement intérieur en conséquence.

Elle précise que 2 agents communaux encadrent actuellement les enfants et que cette hausse des effectifs peut se réaliser sans augmentation du temps de travail.

Le Conseil Municipal approuve la modification apportée au règlement intérieur de la garderie périscolaire de Macot. (Votants : 16, Pour 16)

2. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur la modification des statuts du SIGP, approuvée par le comité syndical lors de sa séance du 28 décembre 2007.

Il explique qu'à la demande des services de la Préfecture, il est nécessaire de redéfinir les compétences du syndicat et notamment pour ce qui concerne l'Eau et l'Assainissement pour le dossier de la station d'épuration. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de changement par rapport aux activités exercées par le SIGP actuellement.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SIGP tels qu'ils lui ont été présentés. (Votants : 16, Pour : 15, Abstention : 1, Denis CRETIER)

3. AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU BÂTIMENT L'ARNICA

René ALLAMAND rappelle au Conseil qu'à la suite de l'appel à candidatures, il a été décidé de ne pas reconduire la convention relative à la gestion du bâtiment « Les Rhododendrons » à Plagne 1800 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Savoie.

Aussi, conformément à la convention de délégation de service public du bâtiment l'Arnica en date du 1er décembre 2004, la FOL73 a informé la commune de son souhait de ne plus poursuivre la gestion de ce bâtiment et de résilier ladite convention au 15 mai 2008.

Monsieur le Maire propose ainsi un avenant à cette convention pour une résiliation anticipée et de fixer la redevance, pour la période du 1er décembre 2007 au 15 mai 2008, à 80% de la redevance annuelle due soit 36 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention et fixe la redevance à 36 000 euros. (Votants : 16, Pour : 16)

4. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Loi du 19 février 2007 permet aux agents de bénéficier d'une formation professionnelle tout au long de leur carrière professionnelle.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire de renforcer, par la signature d'une convention, le partenariat avec le CNFPT, qui assure les missions de formations des agents de la Collectivité.

Les actions visées peuvent revêtir la forme d'actions collectives organisées par le CNFPT, d'actions spécifiques au sein de la collectivité ou d'actions à participation individuelle (formation payante destinée à un agent).

Les tarifs applicables sont revus annuellement et seront annexés à la convention à chaque renouvellement.

La convention est signée pour une durée de 1 an, soit pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, et pourra être reconduite pour deux périodes supplémentaires de 1 an, soit une durée totale de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CNFPT. (Votants : 16, Pour : 16)

Finances et ressources humaines

1. RENOUELEMENT DU POSTE À TEMPS COMPLET AUX MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de travail à durée déterminée a été conclu du 1er février 2007 au 31 janvier 2008 pour le poste à temps complet de l'agent en charge des marchés publics.

Il précise que ce poste n'a été créé que pour une durée d'un an, que la durée du contrat arrive bientôt à expiration et qu'il convient de se prononcer sur son renouvellement.

C'est pourquoi il propose de renouveler un poste d'agent non titulaire dans les conditions suivantes :

Rédacteur Territorial, Catégorie B

Durée du contrat : du 1er février 2008 au 31 janvier 2009

Temps de travail : 35 h 00 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal décide le renouvellement du poste énuméré ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 16, Pour : 16)

2. TARIFS DE LOCATION DE LA VAISSELLE SALLE POLYVALENTE DE MACOT

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs de facturation de la vaisselle louée à la salle polyvalente, Michel BORLET propose de mettre en place un pack vaisselle de 50 couverts à 50 euros TTC, tarif qui sera à multiplier en fonction du nombre de packs utilisés.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau tarif de facturation de la vaisselle louée à la salle polyvalente. (Votants : 16, Pour : 16)

Urbanisme

1. ECHANGE DE TERRAIN AVEC MME SIMONE BENOIT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une grenouillère à Plagne 1800 et la délibération du 9 juillet 2007 l'autorisant à signer un protocole d'accord d'échange de terrain avec Mme Simone BENOIT .

A ce jour, les éléments nécessaires à l'échange étant réunis, il convient de procéder à la rédaction de l'acte.

Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle Section N n° 1439 à Pra Conduit pour 568 m² en contrepartie des parcelles Section N n° 251, 249, 2066, 2067 situées à Pra Conduit pour une surface respective de 25 m², 175 m², 288 m² et 80 m² soit un total de 568 m². (Votants : 16, pour : 16)

2. ECHANGE DE TERRAIN AVEC MME JEANNE MARIE OUGIER

Monsieur le Maire rappelle les divers aménagements à la Roche et tout particulièrement la réalisation d'un parking au centre du hameau et qu'il est nécessaire à ce jour de régulariser les différentes emprises.

Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle section M n° 2803 à Combe Noire pour 70 m² en contre partie de la parcelle section M n° 2804 à Combe Noire pour 121 m². La soulte sera payée au prix de 16,50 euros le m² soit 841, 50 euros. (Votants : 16, Pour : 16)

3. CESSION DE PARCELLE À M ET MME FRANCK ARPIN - EXTENSION HÔTEL LE CARLINA À BELLE PLAGNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 mai 2005 par laquelle la commune avait cédé à M. et Mme ARPIN un terrain à Belle Plagne pour l'édification d'un hôtel, dénommé le Carlina.

A ce jour, ces derniers, afin de pérenniser le caractère hôtelier et en assurer son exploitation, souhaitent l'agrandir, et pour ce faire, désirent acquérir une parcelle de terrain communal.

Monsieur le Maire propose de céder à M. et Mme ARPIN, afin de finaliser leur projet, la parcelle section M n° 2765 d'une surface de 799 m² au lieu dit "Montagne des Génisses" au prix de 187 500 euros (soit 3750 m² SHON x 50 euros).

Le Conseil Municipal accepte de céder la parcelle proposée ci-dessus au prix fixé. (Votants : 16, Pour : 16)

A la demande de Richard BROCHE, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération concernant la cession de la parcelle section D n° 1203 à Sangot car le conseil souhaite proposer à M. COSTERG Gaston un échange qui permettrait d'élargir la route passant devant son jardin.

4. BILAN CONCERTATION ET APPROBATION RÉVISION N° 5 ET 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles les projets de révision n°5-6 du PLU concernant les secteurs de La Planta et de La Chaille ont été mis en oeuvre et les motifs de ces révisions. (Urbanisation)

Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver ces révisions.

Le Conseil Municipal dresse le bilan de la concertation (aucune remarque ou prescription n'a été formulée) et approuve les dossiers de ces révisions simplifiées tels qu'ils lui sont présentés. (Votants : 16, Pour : 16)

5. BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA RÉVISION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision n°7 du PLU concernant le secteur de Belle Plagne a été mis en oeuvre et les motifs de cette révision. (Projet extension hôtel Carlina)

Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver cette révision.

Le Conseil Municipal dresse le bilan de la concertation (aucune remarque ou prescription n'a été formulée) et approuve le dossier de révision simplifiée n°7 du PLU tel qu'il lui est présenté. (Votants : 16, Pour : 16)

6. BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de modification n° 3 du PLU a été mis en oeuvre concernant le secteur de Plagne Centre et les raisons de cette modification (Réalisation d'une chaufferie).

Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver cette modification.

Le Conseil Municipal dresse le bilan de la concertation (aucune remarque ou prescription n'a été formulée) et approuve le dossier de modification n°3 du PLU tel qu'il lui est présenté. (Votants : 16, Pour : 16)

7. ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT À M DONAT CLEAZ SAVOYEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation de la route des Césières et indique qu'un propriétaire souhaite vendre la totalité de son terrain.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles de M. Donat CLEAZ SAVOYEN cadastrées : Section M n° 2837, 2838 et 2839 au lieu dit La Buffa pour une surface respective de 280 m², 250 m² et 155 m² à 1 euro le m² soit un montant total de 685 euros. (Votants : 16 pour : 16)

8. ECHANGE DE TERRAIN AVEC LES CONSORTS VIVET GROS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation de la route des Césières et présente le projet de convention proposé par les consorts VIVET GROS (Mireille IVOL, Nathalie PELLOUX, Agnès MEREL, Christiane BOREL, Jean Marc VIVET GROS, Paul VIVET GROS, Yves VIVET GROS) pour l'échange de terrains.

Le Conseil Municipal accepte la cession des parcelles Section I n° 1089 et 284 au lieu dit La Bagnaz pour une surface respective de 286 m² et 320 m² en contrepartie des parcelles Section K n° 1274p à Le Peney d'une surface de 178 m², section M n° 432p et 437p au lieu dit La Buffa pour une surface respective de 139 m² et 25 m² et section M n° 169p, 170p, 197p, 202p, 203p au lieu dit le Ceriseray pour une surface respective de 22 m², 165 m², 11 m², 5 m² et 47 m². La valeur de l'échange est fixée à 592 euros pour le salaire du conservateur et s'effectuera sans soulte. (Votants : 16, Pour : 16)

9. ECHANGE DE TERRAIN AVEC MM. YVES ET PAUL VIVET GROS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation de la route des Césières et afin de régulariser les emprises, il convient de procéder à un échange de terrains avec MM Yves et Paul VIVET GROS.

Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle Section M n°2839 au lieu dit "La Buffa" pour 155 m² en contrepartie de la parcelle section M n°436p au lieu dit "La Buffa" pour 145 m². La valeur de l'échange est fixée à 145 euros pour le salaire du conservateur et l'échange s'effectuera sans soulte. (votants : 16, pour : 16)

10. PRIX DE VENTE DU TERRAIN A PLAGNE 1800 POUR M RAYET

René ALLAMAND rappelle au Conseil Municipal le projet de l'hôtel ARMONIA à Plagne Bellecôte qui n'a pu aboutir en raison de la non constructibilité du terrain d'assiette proposé. Le promoteur a déclaré avoir engagé des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant de 152 370.86 €.

Ce dernier, avant tout recours, souhaiterait une indemnisation à l'amiable du préjudice qu'il dit avoir subi du fait de la non constructibilité du terrain proposé par la commune, en raison de la présence du périmètre de protection des sources de l'Arc.

Il se propose donc d'acquérir en contre partie et au titre de compensation, un terrain communal actuellement pressenti pour la construction d'un bâtiment à usage de para-hôtellerie à Plagne 1800 et représentant une SHON potentielle de 1000 à 1100 m², au prix de 250 €/m² SHON au lieu de 300 €/m², tarif actuellement pratiqué sur la commune.

Albert PERRIERE demande la raison pour laquelle M Jean RAYET se tourne vers la réalisation d'un bâtiment à usage de para-hôtellerie et non d'un hôtel comme prévu à Plagne Bellecôte. René ALLAMAND explique que le terrain concerné à Plagne 1800 ne se prête pas à la réalisation d'un hôtel.

Michel BORLET ajoute que les résidences hôtelières haut de gamme correspondent à une demande réelle de la clientèle et apportent à la station une très belle fréquentation.

Richard BROCHE n'est pas contre le projet mais ne souhaite pas vendre le terrain à un prix moindre que le tarif pratiqué pour d'autres projets similaires.

Ginette REBUFFET s'inquiète par rapport au projet d'aménagement de la Grenouillère. René ALLAMAND la rassure en précisant que cette réalisation n'empiète pas sur le projet de la grenouillère.

Le Conseil Municipal refuse le principe d'une cession à 250 euros/m² SHON du terrain d'assiette à Plagne 1800 pour la réalisation d'un bâtiment à usage de para-hôtellerie. (Votants : 16, Pour : 5, Auguste PICOLLET, René ALLAMAND, Michel BORLET, Michel OUGIER SIMONIN, René BERARD, Contre : 8, Ginette REBUFFET + pouvoir Denis CRETIER, Céline SOCQUET CLERC, Jean Luc BROCHE, Richard BROCHE, Pierre OUGIER, Raoul BUGNY, Albert PERRIERE, Abstention : 3, Sylvie MAITRE, Roland PERRIERE et Paul BROCHE)

Travaux

1. AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX "ÉCOLE MATERNELLE DE MACOT LA PLAGNE"

Après avoir rappelé la réalisation d'une école maternelle à Macot la Plagne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver, par avenants, certains travaux supplémentaires concernant le lot 5 "Menuiseries bois-vitreries" et le lot 13 "Chauffage - Ventilation - sanitaires" ainsi que certaines économies réalisées sur le lot 1 "Terrassement - VRD - Gros Oeuvre Maçonnerie".

Le montant des travaux supplémentaires du lot 5 est de 430,00 €HT. Le nouveau montant du lot 5 s'élève donc à 169 024,87 €HT (soit une augmentation de 0,26 %).

Le montant des travaux supplémentaires du lot 13 est de 1 768,00 €HT. Le nouveau montant du lot 13 s'élève donc à 313 346,54 €HT (soit une augmentation de 0,57 %).

Le montant des économies réalisées sur les postes du lot 1 est de 5 397,85 €HT. Le nouveau montant du lot 1 s'élève donc à 665 761,89 €HT (soit une diminution de 0,80 %).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les 3 avenants n°1 au marché "construction d'une école maternelle et d'une salle de restauration à Macot la Plagne, Chef lieu" - lots 1, 5 et 13. (Votants : 16, Pour : 16)

2. EVOLUTION DANS L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BERARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cession de parts de la société «voyageurs» des transports BERARD à la Société Régionale TRANSDEV ALPES ne modifie en aucun cas la dénomination sociale ni le siège social et que par conséquent il n'est pas nécessaire de signer un avenant de transfert.

le Conseil Municipal indique donc que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2007-180 du 10 décembre 2007. (Votants : 16, Pour : 16)

Questions diverses

1. MOTION DE SOUTIEN AU TRIBUNAL D'INSTANCE DE MOUTIERS

A la demande de M. Auguste PICOLLET, le Conseil Municipal tient à marquer sa désapprobation devant le projet de fermeture annoncée du Tribunal d'Instance de Moutiers. Il entend ainsi faire part de son inquiétude face à un désengagement général de la présence des services publics dans les territoires ruraux de montagne, désengagement qui accroît les inégalités entre les populations et favorise toujours les déplacements.

Le Conseil Municipal décide de marquer son soutien au collectif de défense des tribunaux de proximité dans le cadre plus large du maintien des services publics de proximité en secteur de montagne. (Votants : 16, Pour : 16)

Questions diverses

Fêtes Musicales

Monsieur le Maire présente la proposition des Fêtes Musicales de Savoie pour le concert de l'été 2008 :

JEUNES VIRTUOSES DE NEW-YORK

12 musiciens sous la direction de Arik Braude

le Mardi 5 août 2008 à 21h à l'Eglise de Macot

pour 5000 euros TTC

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite connaître la composition musicale de cet orchestre et avoir éventuellement une autre proposition.

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal qui concernera le vote du budget aura lieu le lundi 18 février 2008 à 19h00 en salle du Conseil.

Scierie Villien

Roland PERRIERE fait part de la demande du promoteur concernant le prix du terrain qui serait cédé par la Commune dans le cadre de ce projet. Il confirme que tous les propriétaires ont donné leur accord. Le Conseil Municipal souhaite qu'au préalable une esquisse lui soit présentée

Club de bobsleigh, Luge et skeleton

Michel BORLET souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait que les activités de bobsleigh, luge et skeleton en compétition ne semblent plus du tout soutenues par la fédération.

L'équipage de Mickaël SERISE qui tournait aux alentours de la vingtième place en Coupe du Monde ne reçoit plus aucun soutien de la Fédération car leur politique sportive n'est plus d'avoir une équipe au niveau mondial. Mickaël SERISE est donc engagé uniquement pour les championnats et coupe d'Europe.

Michel BORLET informe qu'il s'est permis de marquer le désaccord des communes de Macot et d'Aime face à cette politique.

Au niveau de la piste de bob, le championnat de France de luge a dû être annulé par manque de concurrents, quant au championnat de France de bob à deux et à quatre, il a accueilli une quinzaine d'équipages.

De très bons résultats en Coupe d'Europe de bob à II : 2ème place pour M. SERISE et A.JOLIVET à Cortina et des féminines L.MANFREDI et D.REMY à St Moritz.

Club des sports

Michel BORLET informe le Conseil Municipal des très bons résultats du Club des Sports, notamment de Julien LIZEROUX qui cet hiver a été régulièrement dans les dix premiers en coupe du Monde :

4ème à Kitzbühel et 6ème à Schladming en slalom coupe du monde et 5ème au super combiné de Chamonix. 6ème, 7ème, 9ème en slalom de Coupe du Monde, 15ème en super combiné à Wengen en Suisse....

Il est actuellement 7ème slalomeur mondial.

En freestyle, Kévin ROLLAND prend la 2ème place en Coupe du Monde de Half-Pipe aux Contamines et une très bonne 2ème place en Half-pipe au Tignes Airwaves, se qualifiant ainsi pour les X Games aux Etats Unis. 3ème des qualifications, blessé au genou, il n'a pas pu participer aux finales.

Grégoire Dufossé a dernièrement pris la 12ème place d'une coupe du monde de bosses à Mont Gabriel.

Au niveau des autres coureurs, Cédric ROGER prend la 3ème place d'un super G FIS à l'Alpe d'Huez. Régulièrement dans les 10 premiers en FIS. Brice ROGER reprend les compétitions après une blessure, et obtient une 6ème place en Super G en Fis à l'Alpe d'Huez..

Sylvain Gelloz 2ème d'un super G FIS à l'Alpe d'Huez. Maxence Muzaton 4ème d'un super G FIS à l'Alpe d'Huez

Au niveau des juniors, Manon CATTIN, Guillaume GRAND et Matthieu FAIVRE ont pris de très bonnes places en courses internationales depuis le début de la saison.

Offres d'emploi

La Commune vous informe qu'elle recherche :

Un adjoint administratif
pour son service de comptabilité

(en remplacement d'un congé maternité)
Poste à temps complet (35 H hebdomadaires) à pourvoir à compter du 25 mars 2008, pour une durée minimum de 4 mois.

Envoyer lettre de motivation + Cv et photo à :
Monsieur le Maire, Mairie de Macot La Plagne,
BP 04, 73 216 Aime Cedex.

Un adjoint technique 2^{ème} classe
Pour son service espaces verts
(Rediffusion)

Poste à temps complet à pourvoir mars/avril.
Envoyer lettre de motivation + CV et photo avant
le 12 février 2008 à :
Monsieur le Maire, Mairie de Macot La Plagne,
BP 04, 73 216 Aime Cedex.

Horaires

Salle omnisports Pierre LEROUX
Plagne Centre

Du 17 décembre 2007 au 25 avril 2008

Lundi 10h00 à 12h00 et 15h00 à 21h00

Mardi 9h00 à 21h00 (Non Stop)

Mercredi/Jeudi 9h00 à 12h00 et 15h00 à 21h00

Vendredi 9h00 à 12h00 et 15h00 à 20h00

En cas de mauvais temps, ouverture en semaine à
14h00

Permanence Mairie

Salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre

Mardi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 12h00

Bibliothèque de La Plagne

Du 17 décembre 2007 au 25 avril 2008

Lundi : 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h30

Mardi : 16h00 à 18h30

Jeudi : 16h00 à 18h30

Vendredi : 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h30

Elections

Les élections cantonales et communales auront lieu les 9 et 16 mars prochain.

Les bureaux de vote de Macot et de La Plagne seront ouverts de 8h à 18h.

Si vous êtes absents lors de ces dates, pensez à faire une procuration à la gendarmerie.

Manifestations....

NRJ Winter Tour

13 février 2008

Plagne Bellecôte

Les Flambeaux de l'Espoir

27 février 2008

Journée au profit de la lutte contre la mucoviscidose à Plagne Bellecôte

Journée : Raid symbolique (3 euros) : course de garçons de café, tir à la carabine laser, curling.

Soirée : Tombola, descente aux flambeaux, démonstration club des sports, démonstration machines (SAP), démonstration Antenne Handicap, Feu d'artifice.

Renseignements : Maison du Tourisme 04.79.09.02.01

Sélection de candidats pour l'émission "Tout le monde veut prendre sa place" sur FRANCE 2

3 et 4 mars 2008

Belle Plagne - salle des congrès

Inscriptions : 01 49 98 38 14 / 26

ou : www.france2.fr

Championnat de France de Bosses

20 mars 2008

Plagne Centre

Championnat de France de Ski-Cross

22 mars 2008

Plagne Centre

Altigliss

22 au 29 mars 2008

Plagne Bellecôte

Championnat de France half pipe

29 mars 2008

Plagne Bellecôte

Championnat de France de Slope style

30 mars 2008

Snow Park - Plagne Centre (piste capella)